



ABAFIM



Reçu ce
jour en
maire propre
le 02/05/2018
et validé
ABAFIM

SARL au capital de 50 000 € - 443 658 463 RCS Tarbes
Carte Professionnelle N° CPI 6501 2016 000 005 955
délivrée le 7/04/2016 par la CCI de Tarbes et des Hautes Pyrénées
TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES & FONDS DE COMMERCE
16 Avenue de la Marne - 65 000 TARBES - FRANCE
Garantie Financière : 110 000 € - QBE Insurance (Europe) LIMITED
Cœur Défense - Tour A - 110 esplanade du Général de Gaulle - 92931 LA DEFENSE CEDEX

OFFRE D'ACHAT

Le(s) soussigné(s) : *MR MME*
Demeurant : *GELLEN Jean Paul Village 03240 MONTABAGNE*
Reconnai(ssen)t avoir visité le *à St har* par l'intermédiaire de l'agence immobilière
ABAFIM, le bien **Mandat N° 21581** ci-après désigné *à usage*
d'habitation situé au Village de CAZAL DES BAYLES

En vertu de quoi, il est fait par la présente offre d'achat ferme de ce bien aux conditions suivantes :

Prix net vendeur : *180.000 € cent quatre-vingt mille euros* €
Honoraires d'agence : *20.000 € vingt mille euros* €
Prix total honoraires d'agence inclus à la charge du vendeur : *200.000* €
(en lettres : *Deux cent mille euros*)

Le paiement se décomposera de la façon suivante :

- 10 % lors de la signature du compromis de vente soit la somme de *20.000* €
- le solde lors de la signature de l'acte authentique soit la somme de *180.000* €

A défaut d'acceptation par le vendeur dans un délai de 20 jours à compter de ce jour, cette offre deviendra caduque et ce dernier ne pourra prétendre à aucune indemnité de notre part.

Dans le cas où une condition suspensive (1) n'est pas réalisée, le présent document sera nul et non avenu, aucune des parties ne pouvant prétendre à une quelconque réparation.

D'autre part, nous reconnaissons avoir été informé que la loi nous autorise à demander l'annulation pure et simple, et sans justification, de cette offre dans un délai de 10 jours à compter de la date du présent document.

Cette requête sera obligatoirement adressée à : **ABAFIM - 16, Avenue de la Marne - 65000 TARBES**, par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'acceptation de l'offre d'achat par le vendeur sera notifiée à l'acquéreur par lettre recommandée avec accusé de réception dans ce même délai de 20 jours, et sera réputée irrévocable pour les deux parties.

Fait à *CAZAL DES BAYLES* le *2 / 05 / 2018*

L'acquéreur,

(Bon pour acceptation des présentes conditions)

Pour **ABAFIM**

Le négociateur,

Le vendeur,

(Bon pour acceptation des présentes conditions)

Bon pour acceptation des présentes conditions

Bon pour acceptation
ABAFIM

(1) Condition suspensive

Carrement cord.

.....
.....